



Conseil économique et social

Distr. limitée

5 août 2016

Français

Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Mongolie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Mongolie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 4 820 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 22 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Fondements du programme

1. Le programme de pays pour 2017-2021 coïncide avec une période très favorable, puisque la Mongolie devrait connaître une croissance soutenue, aidée par ses ressources naturelles considérables, malgré la persistance de la volatilité macroéconomique. Guidée par sa nouvelle Vision du développement durable à l'horizon 2030, la Mongolie continue de disposer de conditions favorables lui permettant de transformer son potentiel économique en gains socioéconomiques, grâce à une société jeune et dynamique et une démocratie parlementaire vigoureuse avec un engagement de longue date pour les enfants. Dans la mesure où près d'un tiers de la population du pays a moins de 18 ans, l'UNICEF est le mieux placé pour appuyer la Mongolie dans la réalisation de ses objectifs de développement en investissant dans les nouvelles générations – les enfants, les adolescents et les jeunes – pour qu'elles puissent atteindre leur plein potentiel et le maintenir.
2. La Mongolie est récemment passée de la tranche supérieure à la tranche inférieure du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce recul reflète une contraction de son économie, qui fait suite à une période d'expansion liée en grande partie à son industrie extractive. L'environnement macroéconomique mondial défavorable, et notamment le fléchissement du marché des produits de base, a contribué au ralentissement de l'économie mongole. La croissance du produit intérieur brut est passée de 7,8 % en 2014 à 2,3 % en 2015, mais elle devrait augmenter à nouveau d'ici 2017 (Banque mondiale, 2016). Malgré le ralentissement actuel, la Mongolie a consolidé ses réformes politiques et juridiques des dernières années grâce à des investissements accrus dans les services sociaux de base, qui ont permis une amélioration de l'indice de développement humain. Des difficultés persistent néanmoins dans les domaines liés à la responsabilisation politique, l'État de droit et la décentralisation réelle, ainsi que dans l'affectation budgétaire durable en faveur des services destinés aux enfants, surtout en temps de ralentissement macroéconomique.
3. La Mongolie est confrontée à des difficultés uniques liées à son vaste territoire, sa population dispersée et ses conditions météorologiques extrêmes. Il s'agit du deuxième plus grand pays sans littoral du monde et ses températures hivernales peuvent descendre jusqu'à -40° Celsius. Bien qu'elle connaisse une urbanisation rapide (d'actuellement 66,4 %), la Mongolie a la plus faible densité de population du monde. Un tiers de ses trois millions d'habitants mène un mode de vie semi-nomade, se déplaçant constamment à la recherche de meilleurs pâturages pour leurs troupeaux.
4. La modernisation rapide associée au mode de vie traditionnel dans des conditions climatiques difficiles pose de nombreux problèmes pour les enfants et pour assurer des services sociaux équitables. La Mongolie a toutefois remarquablement progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avec notamment une division par quatre du taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) qui est passé de 107 (1990) à 25 (2013) pour 1 000 naissances vivantes¹ ; une baisse des retards de croissance de 33 % en 2000 à 10,8 % en 2013 ; et des taux nets de scolarisation (TNS) élevés dans l'enseignement primaire et secondaire, atteignant 99,1 % et 96,1 % respectivement (Ministère de l'éducation, 2014). Le pays a

¹ Toutes les statistiques sont issues de l'enquête par sondage sur les indicateurs sociaux de 2014, sauf indication contraire. Cette enquête est la plus importante de ce type en Mongolie et associe plusieurs outils destinés aux enquêtes mondiales.

également connu une baisse constante du taux de pauvreté monétaire, passé de presque 39 % en 2010 à près de 22 % en 2014 (Banque mondiale, 2015).

5. Malgré ces progrès, des disparités liées à l'emplacement géographique, aux revenus, au sexe et au handicap persistent. Les niveaux actuels d'inégalités aggravent la situation des plus défavorisés, entravant les progrès du pays et le potentiel de ses nouvelles générations, avec le risque de réduire à néant les acquis en matière de développement.

6. Parmi les principaux enjeux relatifs aux enfants qui présentent des disparités persistantes figure le TMM5, qui, dans les régions de l'ouest, est aujourd'hui presque quatre fois plus élevé que dans la capitale Oulan-Bator (40 et 11 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement) et qui est presque quatre fois supérieur pour les enfants du quintile le plus pauvre par rapport aux enfants du quintile le plus riche (40 et 13 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement). De plus, le TMM5 est nettement plus élevé chez les garçons que chez les filles (30 et 18 décès pour 1 000 naissances vivantes). Seulement 31 % des femmes enceintes des régions de l'ouest reçoivent des soins prénatals de bonne qualité, contre 84 % à Oulan-Bator. S'il n'existe pas de disparités entre les sexes pour les retards de croissance, ils sont presque deux fois plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines (14,5 % et 8 % respectivement), et trois fois plus élevés chez les enfants du quintile le plus pauvre que chez ceux du quintile le plus riche (17,9 % et 5,7 % respectivement). Parallèlement, les taux de surpoids et d'obésité augmentent chez les enfants de moins de cinq ans, avec 11 % d'enfants concernés, ce qui crée un « double fardeau » de la malnutrition. Les goulets d'étranglement et les obstacles à la survie et au développement des enfants sont liés à l'inégalité de l'accès aux services et à l'insuffisance des produits de base essentiels (en particulier dans les provinces isolées), à la priorité relativement faible donnée à l'équité dans la législation, les politiques et les budgets, et à la persistance de pratiques comportementales négatives du côté de la demande.

7. La faible utilisation de sources d'eau améliorées (68 %) et d'installations sanitaires améliorées (58 %) constitue une autre priorité relative aux enfants. Elle est aggravée par les disparités géographiques, salariales et sexospécifiques. L'utilisation des installations sanitaires et des sources d'eau améliorées est bien plus importante dans les zones urbaines (69 % et 74 % respectivement) que dans les zones rurales (39 % et 59 % respectivement). De plus, alors que presque tout le quintile le plus riche bénéficie de sources d'eau et d'un assainissement améliorés, dans le quintile le plus pauvre, seuls 41 % utilisent des sources d'eau améliorées et seuls 20 % utilisent des installations sanitaires améliorées. La défécation à l'air libre est également très présente dans le quintile le plus pauvre, à 46 %. Les principales causes du faible accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) sont liées à des pratiques et croyances sociales et culturelles négatives persistantes, ainsi qu'à l'insuffisance d'infrastructures de qualité. Le climat extrême, l'éloignement des populations et le faible degré de priorité qui leur est accordé dans les politiques et budgets compliquent la situation.

8. Le faible accès aux services essentiels pour les jeunes enfants constitue un autre problème majeur, avec une fréquentation nationale de l'école maternelle chez les 3 à 5 ans de seulement 68 %, et une fréquentation encore plus basse dans les régions rurales (57 %) et chez les enfants du quintile le plus pauvre (35 %). Bien que le taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire avoisine les 100 % sans disparités entre les sexes, la fréquentation scolaire des enfants handicapés et des groupes

minoritaires est bien plus faible. Le Comité des droits des personnes handicapées a souligné l'inadéquation de l'enseignement dispensé aux enfants handicapés, en particulier dans les régions rurales². Les goulets d'étranglement sont particulièrement liés à la disponibilité physique de services de qualité pour le développement et l'éducation de la petite enfance, ainsi qu'à la qualité de l'enseignement et à la sensibilisation insuffisante des parents aux bienfaits de ces services. En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'accès très limité dans les régions isolées, le manque d'approches inclusives et la faible qualité des programmes, notamment pour les enfants handicapés et issus de groupes minoritaires, sont également des domaines nécessitant une intervention programmatique.

9. La violence envers les enfants reste élevée, avec 47 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des méthodes disciplinaires violentes. De même, 32 % des garçons et 22 % des filles ont déjà été victimes de harcèlement. L'accès croissant des enfants à Internet les expose au risque de harcèlement en ligne, de violences morales et sexuelles, de prédation sexuelle et d'exploitation. Bien que le nombre d'enfants placés en structure d'accueil soit en baisse, les mécanismes d'appui pour le regroupement familial ainsi que les procédures d'adoption des enfants doivent être renforcés. Les goulets d'étranglement sont particulièrement liés à l'absence d'un système complet de protection des enfants doté de mécanismes de détection et d'orientation efficaces, ainsi qu'à la persistance d'attitudes culturelles négatives.

10. La population étant jeune, il existe une inquiétude croissante quant à l'exposition des adolescents aux infections sexuellement transmissibles (IST). La dernière enquête de surveillance du VIH/IST en date montre que les adolescents représentent 45 % du total des cas d'IST, et que 25 % des femmes atteintes du VIH ont entre 15 et 24 ans. En outre, le niveau de connaissance du VIH a baissé entre 2010 et 2013, passant de 26 à 21 % chez la population masculine et de 29 à 23 % chez la population féminine.

11. Tandis que les informations susmentionnées mettent en évidence certains domaines préoccupants, l'analyse récente des privations cumulées et multiples montre qu'il existe des effets croisés. Par exemple, près d'un enfant sur quatre (25,9 %) âgé de 0 à 23 mois souffre de trois privations en même temps : 13,7 % des enfants de ce groupe d'âge sont privés d'une alimentation nutritive, d'eau et d'assainissement en même temps, et 24 % d'une alimentation nutritive et d'assainissement. De plus, d'après l'enquête socioéconomique sur les ménages de 2014, les enfants sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté monétaire : 29 % des enfants vivent dans des ménages pauvres, et représentent 46 % du total des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Bien qu'en Mongolie la protection sociale soit une tradition de longue date, son efficacité et sa viabilité pourraient être améliorées grâce à un financement plus efficace et à l'intégration et la coordination intersectorielles.

12. L'urbanisation rapide a donné lieu à des établissements humains non planifiés et a accru la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Près de 60 % des 1,37 million d'habitants d'Oulan-Bator vivent dans des zones mal desservies, les infrastructures de la ville ayant initialement été conçues pour une population beaucoup moins importante. Oulan-Bator figure parmi les villes les plus polluées du monde, affichant des niveaux de pollution de l'air extrêmement élevés en hiver, à cause de l'utilisation de combustibles solides pour le chauffage et la cuisine au niveau des ménages. La

² Comité des droits des personnes handicapées, observations finales sur le rapport initial de la Mongolie, CRPD/C/MNG/CO/1, 2015.

pollution de l'air a un impact dévastateur sur la santé des enfants et peut notamment provoquer des retards de croissance intra-utérins, des naissances prématurées, des pneumonies, et réduire la capacité pulmonaire. Pourtant, la population est encore peu sensibilisée à ces problèmes environnementaux et aux mesures d'atténuation relatives aux enfants.

13. Le changement climatique a eu un effet disproportionné sur la Mongolie, se manifestant par une hausse des températures et une baisse des précipitations. En raison de son emplacement géographique et de la fragilité de son écosystème, la Mongolie est très vulnérable au changement climatique et à ses conséquences, notamment la sécheresse, les inondations, et les *dzuds* cycliques, c'est-à-dire des catastrophes à évolution lente associées à des températures extrêmes qui peuvent provoquer des pertes excessives de bétail. Ces phénomènes menacent le bien-être des communautés d'éleveurs pauvres et des enfants en particulier.

14. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie en faveur d'une communauté amie des enfants montrent l'importance de renforcer les capacités et l'implication des autorités centrales et locales en ce qui concerne le maintien et la reproduction des modèles de réussite dans les domaines de la santé, de WASH, et du développement de la petite enfance (DPE). La nécessité d'établir des cadres de suivi et d'évaluation fiables au niveau local pour suivre l'évolution des principaux indicateurs relatifs aux enfants fait également partie des enseignements tirés. L'évaluation de la stratégie « Atteindre chaque district et chaque soum » a permis de souligner l'importance d'une utilisation systématique des analyses relatives aux goulets d'étranglement et aux obstacles, de la création de mécanismes de travail interministériels pour gérer la convergence des interventions sectorielles, et de l'utilisation des capacités de l'UNICEF à rassembler des partenaires clés et à mobiliser une expertise de qualité supérieure.

15. Le Comité des droits de l'enfant, dans ses observations finales les plus récentes, a établi une liste de recommandations pour la Mongolie, notamment pour garantir : a) le meilleur état de santé possible pour tous les enfants ; b) un accès accru à l'eau potable salubre et des pratiques d'hygiène améliorées ; c) un meilleur état nutritionnel des enfants ; d) un accès accru à l'enseignement préscolaire ; e) la possibilité pour les enfants handicapés d'exercer leur droit à l'éducation ; f) le renforcement du recueil de données pour tous les enfants de moins de 18 ans ; et g) la budgétisation stratégique pour réduire les écarts ruraux et urbains et les disparités régionales.

Priorités du programme et partenariats

16. L'objectif global du programme de pays est de réduire les inégalités là où les enfants sont les plus affectés par les disparités, tout en faisant des nouvelles générations un domaine d'investissement stratégique en les considérant comme la base du capital humain et du développement durable du pays. Ce résultat sera atteint grâce à quatre objectifs interconnectés, destinés à réduire les inégalités et à renforcer l'environnement politique et normatif général pour les enfants.

17. Le programme de pays pour 2017-2021 comprendra les composantes suivantes :

- a) La survie et le développement de l'enfant.
- b) Des environnements d'apprentissage inclusifs, sains et de qualité.

- c) Des politiques sociales et des systèmes de protection sociale équitables.
- d) L'efficacité du programme.

18. En mettant l'accent sur l'équité et l'investissement en faveur des plus jeunes membres de la société, le programme de pays contribuera directement à la Vision du développement durable à l'horizon 2030 du pays, notamment à ses objectifs de développement durable social et vert. De plus, le programme de pays est harmonisé avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2017-2021, en particulier avec l'un de ses trois objectifs destiné à garantir que « d'ici 2021, les groupes pauvres et vulnérables bénéficient d'une meilleure protection sociale et puissent accéder plus facilement à des services sociaux de base de qualité et équitables, notamment à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. ». Le programme de pays contribue en outre à 12 des 17 objectifs de développement durable.

19. Le programme, fortement axé sur l'équité, ciblera les enfants les plus défavorisés et les familles ayant peu ou pas d'accès à des services de qualité. Les interventions sectorielles au niveau infranational convergeront sur un district périurbain (le plus grand district, Bayanzurkh, qui est aussi une zone de convergence du PNUAD) et cinq provinces rurales, sélectionnées en fonction de la prévalence de problèmes cruciaux liés aux enfants et d'inégalités persistantes. Les efforts seront concentrés là où le programme peut ajouter le plus de valeur et garantir une efficacité opérationnelle optimale, comme indiqué dans les analyses et évaluations programmatiques.

20. Le programme visera les enfants les plus défavorisés au moyen d'un ensemble d'interventions au niveau central et local. L'appui aux politiques et lois sociales nationales pour la protection des enfants et en faveur de l'équité jouera un grand rôle dans le renforcement d'une gouvernance locale adaptée aux enfants et d'une prestation de services de qualité au niveau infranational. Le programme proposera des solutions abordables, intégrées et efficaces pour lutter contre les inégalités au niveau local, tandis que le plaidoyer national politique et budgétaire permettra de garantir une reproduction et une viabilité à plus grande échelle, maximisant ainsi l'effet catalytique du financement. L'apport d'une aide technique de qualité supérieure ainsi que les liens avec les connaissances et pratiques exemplaires mondiales constitueront d'importantes stratégies pour appuyer les politiques sociales et économiques et les réformes juridiques. Cela sera appuyé par la génération de données et la réalisation de recherches, parallèlement à un investissement continu dans l'évaluation et la gestion des connaissances.

21. Pour appuyer les autorités locales dans la réplication et le maintien d'approches fructueuses en matière de prestation de services et de planification adaptée aux enfants, le programme se concentrera sur le renforcement des capacités comme stratégie de base, tout en participant à la mise en œuvre de campagnes de communication en faveur du changement des comportements aux niveaux national et infranational. Dans ce contexte, le partenariat stratégique de l'UNICEF avec les médias dynamiques du pays et le secteur privé en plein essor joueront un rôle clé, avec le renforcement des investissements pour encourager la responsabilité sociale des entreprises (RSE). En raison de l'exposition de la Mongolie au changement climatique et aux catastrophes naturelles, des stratégies de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours et de réduction des risques de catastrophe seront intégrées à toutes les composantes du programme, et axées sur la préparation aux *dzuds*

récurrents, ainsi que sur la préparation générale aux situations d'urgence dans les secteurs où l'UNICEF joue un rôle de chef de file mondial.

Survie et développement de l'enfant

22. Cette composante du programme vise à garantir que les enfants les plus défavorisés de Mongolie bénéficient d'un meilleur accès à et utilisent davantage les services liés à la santé et la nutrition, notamment les services WASH et les interventions limitant l'impact de la pollution de l'air sur les enfants. Cette composante sera spécifiquement axée sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'équité en ce qui concerne l'accès physique à des services de qualité, au niveau infranational, en appuyant la législation, les politiques et les allocations budgétaires ainsi qu'en supprimant les obstacles liés à la demande grâce à l'amélioration des pratiques sociales et culturelles et la sensibilisation. Le programme permettra de renforcer les connaissances et la capacité des autorités locales et nationales à garantir l'efficacité et la viabilité des interventions, notamment la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours et la réduction des risques de catastrophe en cas de catastrophe naturelle.

23. Pour lutter contre les principales disparités, cette composante inclura un ensemble intégré d'interventions pour la santé maternelle, néonatale et infantile tenant compte des disparités entre les sexes, testées dans le programme de pays précédent et qui seront reproduites à une plus grande échelle géographique. Sous la direction du Ministère de la santé et des sports, un appui sera fourni pour élaborer une nouvelle législation relative à la santé maternelle, néonatale et infantile. L'UNICEF développera également des services faciles d'accès et tenant compte des sexospécificités pour la santé mentale et reproductive des adolescents (notamment la prévention des IST/VIH), en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

24. L'UNICEF travaillera en partenariat avec les gouvernements locaux, les organisations de la société civile (notamment celles promouvant l'égalité des sexes) et les communautés pour intensifier les interventions relatives à la nutrition afin de lutter à la fois contre les retards de croissance et les problèmes de surpoids chez les enfants défavorisés dans les zones à forte prévalence. Le programme renforcera le système de surveillance de la nutrition via un mécanisme intersectoriel de gouvernance de la nutrition (appuyant également la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours ainsi que la réduction des risques de catastrophe), tout en préconisant des allocations budgétaires durables. L'UNICEF défendra en outre un meilleur environnement juridique avec une surveillance et une mise en application efficaces, et l'intégration de modules de nutrition aux programmes d'études de médecine. Grâce au conseil et à la communication, les connaissances, attitudes et comportements des enfants et leurs responsables pourront être améliorés.

25. Cette composante du programme appuiera également un accès plus équitable à des services d'eau et d'assainissement de qualité, en particulier dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées, notamment grâce à un partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAD). Elle utilisera la communication axée sur les changements de comportement pour sensibiliser les familles et les enfants à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et aux risques environnementaux au niveau local et national. Des plans communautaires de gestion de la salubrité de l'eau

aideront à gérer les risques de contamination par l'eau, et l'UNICEF fournira une aide technique pour améliorer le financement du secteur WASH. Le programme sera aussi spécifiquement axé sur la lutte contre l'impact dévastateur de la pollution de l'air sur la santé des enfants. À cet égard, la génération de connaissances, l'appui des idées novatrices, et la garantie d'une aide technique de qualité supérieure favoriseront la coordination interministérielle et l'adoption de mesures d'atténuation relatives aux enfants.

Des environnements d'apprentissage inclusifs, sains et de qualité

26. Cette composante du programme vise à garantir que les enfants les plus défavorisés de Mongolie accèdent plus facilement aux services éducatifs et les utilisent davantage dans un environnement d'apprentissage sain, inclusif et de qualité. Cela implique un accès accru aux services de développement de la petite enfance et aux services préscolaires et une meilleure qualité de l'enseignement, complétés par des efforts pour améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des parents. Les enfants et les adolescents bénéficieront d'une meilleure préparation à la vie courante, d'une meilleure santé, d'une meilleure nutrition et d'un meilleur assainissement, en milieu scolaire et hors du cadre scolaire. Le programme fournira également un appui à la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe via le secteur de l'éducation.

27. Avec le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences comme organisation coordinatrice, le programme appuiera la réforme du système éducatif pour lutter contre les inégalités, notamment l'inégalité des sexes via une analyse au niveau des politiques, des recherches et un plaidoyer. Cela permettra également d'améliorer la planification, la budgétisation et le suivi. L'UNICEF fournira une aide technique à l'élaboration d'outils nationaux pour évaluer la qualité de l'éducation et améliorer le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS).

28. En parallèle, le renforcement des capacités au niveau local permettra de mettre en place des services décentralisés et intersectoriels de développement de la petite enfance, et donc d'influencer les normes nationales. Les partenariats locaux permettront de favoriser la sensibilisation des parents et des aidants familiaux à cette période cruciale dans la vie des enfants, et de renforcer la participation des parents à la gestion des écoles. Des modèles d'éducation inclusive testés localement seront reproduits afin d'accroître la fréquentation des écoles primaires chez les enfants les plus défavorisés (par exemple les enfants handicapés et issus de groupes minoritaires).

29. Cette composante favorisera l'innovation dans la mise en œuvre de programmes de préparation à la vie courante dans les écoles et les cadres extrascolaires, en ciblant les adolescents. Les connaissances, attitudes et pratiques liées à la prévention des IST/VIH chez les adolescents seront prioritaires. En milieu scolaire, la capacité des travailleurs sociaux à traiter les problèmes psychosociaux chez les élèves (notamment la violence, le harcèlement et les abus) sera renforcée et des partenariats seront envisagés pour élaborer des systèmes d'orientation dans les écoles.

30. Un environnement d'apprentissage sain est essentiel pour obtenir de bons résultats scolaires et l'UNICEF appuiera les autorités locales dans la mise en place des nouvelles normes et exigences pour garantir des services WASH de qualité dans les établissements préscolaires, les écoles et les internats. L'accent sera particulièrement

mis sur les équipements sanitaires pour les filles – avec notamment la prise en charge de l'hygiène menstruelle – dont l'utilisation sera encouragée à travers l'enseignement local et les autorités sanitaires. L'UNICEF établira également des partenariats pour mettre en place des clubs scolaires pour la santé, l'environnement et l'hygiène, et pour organiser des campagnes sur le lavage des mains en faisant participer directement les adolescents.

Des politiques sociales et des systèmes de protection sociale équitables

31. Cette composante du programme vise à garantir que les politiques, budgets et systèmes relatifs aux enfants, y compris le système de protection de l'enfance, soient inclusifs et axés sur les sexospécificités et l'équité. Cette composante répondra à la nécessité de garantir un système de sécurité sociale mieux intégré pour les enfants ; d'appliquer la loi sur la protection de l'enfance récemment votée ; de renforcer la prise en considération des enfants dans la gouvernance locale ; et d'établir un partenariat stratégique avec le secteur privé.

32. Cette composante appuiera la réforme nationale de la protection sociale en ce qui concerne l'assistance sociale, tandis que l'UNICEF, en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la BAD et la Banque mondiale, soutiendra la mise en place de transferts monétaires pour les enfants défavorisés et les familles vulnérables. L'UNICEF renforcera la base de connaissances et d'analyses de la protection sociale nationale, en démontrant son impact et sa viabilité, et en suggérant de potentielles améliorations pour qu'elle soit efficace pour les enfants. Des systèmes nationaux de suivi de la pauvreté et de l'équité chez les enfants seront encouragés et établis à partir de solides conclusions des recherches afin de valoriser le principe d'équité dans les politiques nationales et la décentralisation. Une assistance technique de qualité supérieure associée à des efforts visant à rapprocher les partenaires des pratiques exemplaires mondiales grâce à une coopération triangulaire et un dialogue international seront à privilégier dans les stratégies.

33. Avec l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de l'enfance, la création d'un système performant pour fournir des services avec des mécanismes de suivi et d'application constitue désormais une priorité. L'UNICEF et le Ministère de la population et de la protection sociale appuieront le renforcement des capacités des secteurs de la protection sociale et de la justice à la fois au niveau national et infranational. Le programme renforcera les capacités de budgétisation, de contrôle et de suivi afin de veiller à ce que les services de protection de l'enfance soient convenablement financés. La mise au point de systèmes de gestion de l'information, ainsi que l'amélioration des données administratives et des analyses locales aideront à prévenir et traiter les cas de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. L'UNICEF maintiendra son rôle de chef de file dans le domaine de la protection de l'enfance dans les situations d'urgence.

34. La promotion des politiques appuiera également la décentralisation afin de garantir que les enfants sont pris en considération dans la planification et la budgétisation des autorités locales de plus en plus autonomes. Les capacités des autorités locales seront renforcées avec l'intention d'accroître les dépenses des sources budgétaires décentralisées dans des services sociaux intégrés et axés sur l'équité. Sur la base des enseignements tirés, la capacité à recueillir et utiliser des données relatives aux droits des enfants pour orienter les politiques et décisions locales sera

particulièrement renforcée. Une aide technique sera fournie pour gérer la convergence des interventions multisectorielles. La participation des enfants et des communautés sera encouragée pour influencer les décisions relatives aux priorités en matière de dépenses au niveau infranational.

35. L'un des aspects innovants de ce programme de pays sera la participation du secteur privé du pays, qui est en expansion et représente aujourd'hui 75 % du PIB (Banque mondiale, 2014). L'UNICEF établira des partenariats stratégiques pour encourager la responsabilité sociale des entreprises – notamment avec l'importante industrie minière – afin d'exploiter son potentiel pour améliorer la situation des enfants et reproduire les interventions réussies. De plus, le programme permettra d'appuyer les droits de l'enfant sur le lieu de travail, le marché du travail et au sein de la communauté et d'appliquer les droits de l'enfant aux principes régissant les entreprises.

L'efficacité du programme

36. La composante relative à l'efficacité du programme veillera à ce que le programme de pays soit efficacement conçu, coordonné, géré et soutenu pour répondre aux normes de qualité en matière de programmation. Elle servira à appuyer la coordination du programme, notamment les mécanismes de travail interministériels, guidée par les enseignements tirés. Elle viendra également soutenir la planification, le suivi et l'évaluation. L'UNICEF utilisera systématiquement les analyses relatives aux goulets d'étranglement et aux obstacles pour orienter le programme de manière à ce qu'il bénéficie aux enfants les plus défavorisés. L'UNICEF promouvra et concrétisera les droits des enfants au moyen de communications publiques et de partenariats stratégiques avec un large éventail d'acteurs, en ayant recours à un plaidoyer fondé sur des données factuelles et à la gestion des connaissances.

37. La communication, le plaidoyer et les partenariats stratégiques seront particulièrement importants pour l'approche en amont du programme de pays et pour atteindre une jeune société toujours plus connectée. En utilisant les médias numériques et traditionnels, l'UNICEF tâchera d'encourager les principaux décideurs, leaders d'opinion, médias et le public en général à agir dans l'intérêt supérieur des enfants mongols. Les nouvelles technologies et les innovations toucheront de nouveaux partenaires et publics, notamment les jeunes et la génération Y.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
La survie et le développement de l'enfant	452	8 250	8 702
Des environnements d'apprentissage inclusifs, sains et de qualité	858	8 862	9 720
Des politiques sociales et des systèmes de protection sociale équitables	1 821	4 100	5 921
L'efficacité du programme	1 689	788	2 477
Total	4 820	22 000	26 820

* Estimations à titre indicatif, dépendant de la disponibilité des futures possibilités de financement, des contributions des donateurs, du secteur privé et des fonds thématiques. Cette estimation ne comprend pas les fonds pour les secours d'urgence.

Programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

39. Le programme sera coordonné par le biais du mécanisme de coordination du PNUAD et sera mis en œuvre sous la direction du Ministère des affaires étrangères en collaboration avec les ministères et départements sectoriels aux niveaux national et infranational, ainsi qu'avec les partenaires non gouvernementaux. Les organismes des Nations Unies en Mongolie continueront de partager des locaux et services communs, avec un contrôle de la sécurité réalisé par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

40. L'efficacité du programme sera renforcée par des efforts convergents vers un ensemble de zones géographiques (urbaines et rurales) bien définies, sélectionnées en fonction de la prévalence la plus élevée de problèmes critiques et de disparités persistantes touchant les enfants. Cette priorité apportera le plus de valeur en termes de retour sur investissement à l'amélioration de la situation des enfants, tout en garantissant l'efficacité opérationnelle de l'utilisation et du suivi des ressources, comme l'ont démontré les analyses et évaluations de programmes.

41. Le ralentissement macroéconomique actuel et la baisse de l'aide publique au développement (APD) constituent des menaces importantes pour l'amélioration de la situation des enfants. Comme décrit dans la mise à jour de la stratégie de mobilisation des ressources, l'UNICEF atténuera ces risques et garantira la budgétisation de

ressources « autres » par le biais d'une approche duale consistant, d'une part, à approfondir la collaboration avec les donateurs entretenant des relations traditionnellement étroites avec la Mongolie et dont les contributions se sont constamment accrues au cours des années passées, et, d'autre part, à mobiliser davantage de nouveaux donateurs et à participer activement aux groupes de coordination de donateurs en Mongolie. L'UNICEF renforcera son rôle de promoteur d'un investissement soutenu en faveur des enfants via le budget de l'État (notamment en étendant son partenariat actuel avec le Ministère des finances), mais aussi à travers les institutions financières internationales et le secteur privé. Les catastrophes naturelles et les chocs liés au climat constituent également d'importants risques. En conséquence, la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours et la réduction des risques de catastrophe seront intégrées à toutes les composantes du programme et coordonnées avec les mécanismes du PNUAD. L'UNICEF est le chef de file des groupes sectoriels de la nutrition et WASH, co-chef de file du groupe sectoriel de l'éducation, et chef de file du sous-groupe sectoriel de la protection de l'enfance. La mise à jour annuelle du système d'alerte rapide et d'intervention d'urgence permettra d'améliorer la préparation aux situations d'urgence tandis que l'application du plan d'assurance annuel du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT) permettra l'atténuation des risques dans la mise en œuvre du programme. L'UNICEF évaluera systématiquement les risques et définira des mesures d'atténuation grâce au dispositif de gestion des risques.

Suivi et évaluation

42. Le suivi et l'évaluation reposeront sur le cadre de résultats et de ressources. Les efforts de suivi seront axés sur l'évaluation des progrès dans la lutte contre les goulets d'étranglement et les obstacles à plusieurs niveaux (offre, demande, caractère favorable de l'environnement), comme détaillé dans les composantes du programme. Les examens annuels et l'examen à mi-parcours de 2019 orienteront le suivi et l'établissement de rapports du PNUAD et les adaptations programmatiques nécessaires.

43. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation inclura des activités de recherche sur les priorités, de suivi et d'évaluation essentielles à la gestion axée sur les résultats. L'UNICEF mènera quatre évaluations principales : a) l'examen de l'évaluabilité du programme de pays ; b) l'évaluation des mécanismes de prestation de services de protection de l'enfance ; c) l'évaluation du programme d'éducation inclusive ; et d) l'évaluation de l'approche géographique adoptée dans le programme de pays.

44. L'UNICEF continuera de collaborer avec le Bureau national de statistique (BNS), l'Autorité nationale chargée de la protection des enfants et avec d'autres institutions nationales et infranationales concernées. Cela permettra d'améliorer la couverture, la qualité et la composante d'équité des données ventilées, et de renforcer le suivi des résultats, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable axés sur les enfants. Le programme investira dans l'harmonisation des statistiques relatives aux droits des enfants entre les organismes publics (notamment par le biais de systèmes sectoriels d'information de gestion) pour se conformer aux normes internationales, et participera avec les ministères compétents au suivi de la mise en œuvre des lois nouvellement adoptées. L'UNICEF dirigera le groupe de suivi du PNUAD appartenant au groupe de résultats du PNUAD co-présidé par le Gouvernement et les Nations Unies.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Mongolie et l'UNICEF, 2017–2021

Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 2-4, 6-7, 9, 12-15, 17-21, 23-30, 32, 34-37, 39-40, 42.

Priorités nationales de la Vision du développement durable en Mongolie à l'horizon 2030

2.2 Le développement social durable (2.4.1 Garantir l'équité sociale grâce à une croissance profitant à tous ; 2.4.2 Un système de soins de santé efficace, accessible et de qualité supérieure ; et une société fondée sur le savoir et une Mongolie compétente) ; 2.3 La viabilité environnementale (2.5.1 La gestion intégrée des ressources en eau ; 2.5.2 La gestion du changement climatique) ; 2.4 La gouvernance pour le développement durable.

Objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17

Résultats du PNUAD impliquant l'UNICEF : Tous les résultats du programme de l'UNICEF contribuent aux trois propositions de résultats du PNUAD, en particulier au :

Résultat 2 : D'ici 2021, les populations pauvres et vulnérables bénéficient d'une meilleure protection sociale et utilisent de plus en plus des services sociaux essentiels de qualité et équitables, en particulier dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Indicateurs de résultats du PNUAD permettant de mesurer les changements auxquels a participé l'UNICEF :

1. Pourcentage de la population utilisant des sources d'eau améliorées
2. Pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées
3. Taux comparatif de mortalité due à la maladie (ventilé par zone rurale/urbaine, sexe, région géographique)
4. Pourcentage de femmes ayant effectué des contrôles prénatals au moins six fois au cours de leur grossesse
5. Taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000
6. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire chez les enfants du quintile le plus pauvre
7. Scolarisation des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement général
8. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans du quintile le plus pauvre en bonne voie de développement dans les domaines de la santé, l'apprentissage et le bien-être psychosocial
9. Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois du quintile le plus pauvre qui suivent un programme d'éducation de la petite enfance
10. Dépenses publiques de protection sociale en pourcentage du PIB

11. Prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans

12. Prévalence du surpoids chez les élèves âgés de 13 à 17 ans

Présence d'un cadre juridique et politique pour la participation des jeunes et la protection des droits des groupes défavorisés (loi sur la violence domestique, politiques pour la jeunesse, nouvelle loi de protection de l'enfance, loi sur la protection des personnes handicapées)

Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF (Plan stratégique 2014-2017) : Tous

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2021, les enfants les plus défavorisés en Mongolie bénéficient d'un meilleur accès à et utilisent de plus en plus des services promouvant la santé et la nutrition, notamment dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène et des interventions atténuant l'impact de la pollution de l'air sur la survie des enfants.	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 mois exclusivement allaités au sein DR (2013) : 47,1 % C : 60 %	Enquête par sondage sur les indicateurs sociaux (SISS)/Bureau national de statistique (BNS)	1.1. Les autorités sanitaires centrales et décentralisées des zones ciblées ont amélioré leur capacité à mettre en œuvre et maintenir le programme en faveur de la santé de la mère et de l'enfant, la prévention des IST/VIH et les services de santé mentale des adolescents, via des systèmes mis en place au niveau infranational. 1.2. Les autorités sanitaires centrales et décentralisées des zones ciblées ont amélioré leur capacité à légiférer, budgétiser, concevoir et fournir des services nutritionnels équitables et de qualité. 1.3. Les autorités sanitaires et environnementales centrales et décentralisées des zones ciblées ont amélioré leur capacité à légiférer, budgétiser, concevoir, fournir et coordonner les services et interventions WASH pour atténuer l'impact de la pollution de	Gouvernement : Ministère de la santé et des sports, Ministère des finances, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme, BNS, municipalité d'Oulan-Bator, Commission de réglementation des services d'eau, Institut de santé publique, administrations locales Nations Unies : Organisation mondiale de la Santé (OMS), PNUAD, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour	452	8 250	702
	Enfants de moins d'un an recevant un vaccin contre la rougeole au niveau national DR (2013) : 86,1 % C : 89 %	SISS/BNS					
	Pourcentage de décès liés à la pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans DR (2015) : 15 % C : 12 %	MSS					
	Pourcentage d'adolescents âgés de 15 à 19 ans ayant subi un test de dépistage du VIH (national/filles/garçons) DR (2014) : 13,5 %/16,5 %/10,4 % C : 20 %, 22 %, 18 %	MSS					
	Proportion de la population utilisant une source d'eau	Rapport de l'enquête					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	potable améliorée dans les zones ciblées par l'UNICEF DR (2016) : à déterminer* C : 90 %	UNICEF	l'air sur la survie de l'enfant.	les établissements humains (ONU-Habitat), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)			
	Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées dans les zones ciblées par l'UNICEF DR (2016) : à déterminer* C : 80 % (*Enquête à réaliser en 2016 pour définir la donnée de référence)	Rapport de l'enquête UNICEF		Autres : Banque mondiale (BM) ; BAD, Banque ING, ARIG Bank of Mongolia, Agence allemande pour le développement (GIZ), Direction du développement et de la coopération (DDC), Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), organisations non gouvernementales (ONG), organisations communautaires, médias, Radio-Télévision nationale de Mongolie (Mongolian National Broadcasting, [MNB]), Chambre de commerce			
	Nombre de nouveaux programmes et politiques nationaux pour l'atténuation de l'impact de la pollution de l'air sur la santé des enfants DR (2016) : 0 C : 2	Base de données juridique gouvernementale					
2. D'ici 2021, les enfants	Taux de fréquentation de	SISS/BNS	2.1. La capacité du Ministère de	Gouvernement :	858	8 862	9 720

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
les plus défavorisés bénéficient d'un meilleur accès à et utilisent de plus en plus les services éducatifs dans un environnement d'apprentissage sain, inclusif et de qualité.	l'enseignement préscolaire (national/garçons/filles/quintile le plus pauvre) DR (2013) : 68,2 %/68,1 %/68,2 %/35,8 % C : 78 %/78 %/78 %/46 %		l'éducation, de la culture et des sciences à développer, budgétiser, concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies, normes, et exigences pour le développement de la petite enfance, l'enseignement primaire et l'apprentissage des adolescents axées sur l'équité et tenant compte des sexospécificités est améliorée.	Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Ministère de la santé et des sports, Ministère des finances, municipalité d'Oulan-Bator, BNS, administrations locales			
	Taux de scolarisation des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement général (national) DR (2010) : 44 % C : 70 %	Recensement/BNS	2.2. Les autorités décentralisées en charge de l'éducation dans les zones cibles ont une meilleure capacité à améliorer l'accès et le recours à des services d'éducation de la petite enfance et d'enseignement primaire inclusifs et de qualité.	Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), OMS PNUAD, PNUD			
	Adolescents âgés de 15 à 19 ans ayant une connaissance approfondie du VIH et du SIDA (national : garçons/filles) DR (2013) : 69,5 %/68,6 % C : 80 %/80 %	SISS/BNS	2.3. Les autorités en charge de l'éducation dans les zones cibles ont une meilleure capacité à concevoir et mettre en œuvre des programmes innovants capables de renforcer les compétences pratiques, la participation et d'accroître le recours aux services de prévention des IST.	Autres : BM, BAD, DDC, Union européenne (UE), KOICA, JICA, Save the Children, World Vision, WASH Action of Mongolia, Croix-Rouge mongole, The Asia Foundation, Université mongole de science et de technologie			
	Proportion de maternelles, d'écoles et d'internats dans les zones ciblées par l'UNICEF disposant d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) améliorées conformes aux normes et exigences nationales DR (2016) : 0 C : 100 %	Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	2.4. Les autorités en charge de l'éducation dans les zones cibles ont une meilleure capacité à mettre en œuvre des normes et exigences nationales dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les maternelles, les écoles et les internats.				
3. D'ici 2021, les politiques, budgets et systèmes relatifs aux enfants, notamment le	Dépenses publiques consacrées à la protection sociale pour les enfants en pourcentage du PIB	Ministère de la population et de la protection sociale, Ministère des	3.1. Les autorités nationales ont une meilleure capacité et disposent de davantage d'éléments factuels pour renforcer l'accent placé sur	Gouvernement : Ministère des finances, Ministère de la population et	1 821	4 100	921

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
système de protection de l'enfance, sont inclusifs et axés sur l'équité.	DR (2016) : à déterminer C : augmentation de 2 % (*Enquête à réaliser en 2016 pour définir la donnée de référence)	finances	l'équité et les enfants dans le système de protection sociale national.	de la protection sociale, BNS, Autorité nationale chargée de la protection des enfants, Parlement de la Mongolie, Secrétariat du Cabinet, Chambre de commerce			
	Enfants de 2 à 14 ans subissant des pratiques disciplinaires violentes de la part d'un membre adulte du ménage DR (2013) : 49,3 % C (2021) : 44 %	SISS/BNS	3.2. La capacité du gouvernement à légiférer, planifier, budgétiser et garantir des services de protection de l'enfance a augmenté pour protéger les enfants des violences, des mauvais traitements et de l'exploitation au niveau central et dans les zones ciblées.	Nations Unies : PNUAD, PNUD, OIT			
	Nombre de sociétés intégrant des principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant DR (2015) : 0 C : 10	Suivi UNICEF	3.3. Les autorités locales des zones cibles ont adopté des stratégies adaptées aux besoins des enfants, amélioré les connaissances relatives à la situation des enfants et renforcé leur capacité à concevoir et garantir des services intégrés et équitables. 3.4. Le secteur privé (en particulier les industries extractives) a accru ses capacités et son engagement en ce qui concerne sa responsabilité de respecter les droits des enfants, notamment avec la mise en œuvre de principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.	Autres : BM ; BAD, UE, GIZ, DDC, KOICA, JICA, ONG, Banque ING, ARIG Bank of Mongolia			
4. Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et soutenu pour respecter les normes de qualité de la programmation dans l'amélioration de la situation des enfants.	Nombre d'examens annuels participatifs menés au cours du cycle du programme DR : 5 (2016) C : 5	Suivi UNICEF	4.1. Planification et suivi du programme : le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des orientations, des outils et des ressources pour pouvoir planifier et suivre efficacement les programmes. 4.2. Communication, plaidoyer et partenariats : le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent	Gouvernement : Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Autorité nationale chargée de la protection des enfants, Ministère des finances,	1 869	788	2 477

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			des orientations, des outils et des ressources pour pouvoir assurer un plaidoyer et des partenariats efficaces en faveur des droits des enfants avec les parties prenantes.	Ministère de la population et de la protection sociale, BNS, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme, municipalité d'Oulan-Bator, Commission de réglementation des services d'eau, Chambre de commerce, Institut de santé publique, administration locale Autres : ONG			
Total des ressources					4 820	22 000	26 820